PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 17 août 2015

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le dix-septième jour d'août deux mille quinze (2015) à 19 h 00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h00, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2015-08-235.2 Soumissions - Rue de la Grève

Dépôt du rapport de l'ouverture des soumissions pour les travaux d'aqueduc, de voirie, d'égouts sanitaires et pluviaux ainsi que la construction d'une station de pompage sur la rue de la Grève par monsieur Éric Bélanger ingénieur de Roche Ltée.

Excavations Léon Chouinard & Fils	1 039 678.18\$
Action Progex Inc.	1 050 850.50\$
Construction BML	1 162 731.92\$
Entreprises GNP	1 191 325.50\$
Excavation Bourgoin & Dickner	1 209 652.00\$
Allen Entrepreneur Général	1 360 000.00\$

Toutes les soumissions sont plus taxes applicables.

Attendu que le conseil a pris connaissance des soumissions déposées pour les travaux de la rue de la Grève;

Attendu que monsieur Éric Bélanger de Roche Ltée a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions;

Attendu que le plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences du devis;

Attendu qu'aucune erreur dans le bordereau des autres soumissionnaires n'a permis de modifier le rang au niveau du montant de la soumission;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Excavations Léon Chouinard & fils pour effectuer les travaux d'aqueduc, de voirie, d'égouts sanitaires et pluviaux ainsi que la construction d'une station de pompage sur la rue de la Grève pour un montant de 1 039 678.18\$ plus taxes soit la somme de 1 195 369.99\$ et payé à même le règlement d'emprunt no 76-15 ainsi que la taxe d'accise du Québec (TECQ).

Que cette résolution annule la résolution no 2015-05-143.7.7 – Contrat - Travaux aqueduc, égouts rue de la Grève.

2015-08-236.3 Soumissions bordures de rue - Rue Marc-Antoine

Dépôt de deux soumissions pour l'installation de bordures sur la rue Marc-Antoine.

Embellissement Rivière-du-Loup	6 150\$
Rioux Paysagistes	7 200\$

Le tout plus taxes applicables.

Attendu que le conseil a pris connaissance des soumissions présentées pour l'installation de bordures sur la rue Marc-Antoine;

Attendu que ces soumissions sont pour l'installation de 82 mètres de bordures de rue incluant une entrée d'auto;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Embellissement Rivière-du-Loup pour l'installation de 82 mètres de bordures de rue sur la rue Marc-Antoine incluant une entrée d'auto pour un montant de 6 150\$ plus taxes soit la somme de 7 070.96\$.

2015-08-237.4 CSST - Nomination d'un médecin

Dépôt d'un courriel de madame Annie Pelletier pour Dre Emmanuelle Dudon, orthopédiste indiquant les conditions demandées pour faire exécuter une expertise médicale.

Attendu que le conseil possède un dossier d'employé du service incendie ouvert à la CSST;

Attendu que l'employeur a le droit de demander un avis d'un médecin indépendant pour l'expertise médicale de l'employé;

Attendu qu'à la suite de cette expertise, si le médecin nommé est en désaccord avec le diagnostic, un médecin indépendant sera nommé et ce sera la décision finale qui prévaudra;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la proposition du Dre Emmanuelle Dudon comme suit :

- -Tarif pour expertise médicale variant entre 800\$ et 1500\$ selon la complexité du dossier;
 - -Frais de tribunal 3 200\$ par jour et 1 800\$ pour une demi-journée;
- -En cas d'annulation, des frais de 250\$ s'appliqueront si non-informés avant 3 jours de la date convenue pour l'expertise médicale.

<u>2015-08-238.5 Règlement no 76-15 - Approbation d'une source de financement versée non prévue au règlement original</u>

Attendu que le règlement no 76-15 de la Municipalité de Cacouna, décrétant un emprunt de 1 165 700\$, a été approuvé par le MAMOT le 23 juin dernier;

Attendu que le conseil n'avait pas reçu, en date du 23 juin 2015, l'approbation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Attendu que le conseil municipal a été dans l'obligation de retourner en soumissions pour lesdits travaux projetés étant donné que le soumissionnaire s'est désisté après l'échéance du cautionnement de 90 jours;

Attendu que les soumissions reçues sont plus élevés que celle de mars 2015;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 76-15 pour préciser le financement de la dépense;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le montant de la dépense du règlement no 76-15 soit augmenté de 177 310\$;

Que le conseil approprie à même le fonds général (portion taxable de la taxe d'accise) la somme de 177 310\$ pour payer cette dépense supplémentaire.

Que copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

2015-08-239.6 Demande aux autorités ministérielles

Attendu que le règlement no 76-15 de la Municipalité de Cacouna, décrétant un emprunt de 1 165 700\$, a été approuvé par le MAMOT le 23 juin dernier;

Attendu que la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC a été reçue en date du 17 février 2015 par le dit ministère;

Attendu que le ministère s'est engagé auprès de sa clientèle à lui délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation;

Attendu que le conseil n'avait pas reçu, en date du 23 juin 2015, l'approbation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Attendu que le conseil municipal a été dans l'obligation de retourner en soumissions pour lesdits travaux projetés étant donné que le soumissionnaire s'est désisté après l'échéance du cautionnement de 90 jours;

Attendu qu'à l'ouverture des soumissions le 25 mars 2015, le plus bas soumissionnaire conforme était Action Progex Inc. au montant de 1 001 193.97\$ taxes incluses;

Attendu qu'à l'ouverture des soumissions le 12 août 2015, le plus bas soumissionnaire Excavations Léon Chouinard et Fils conforme était de 1 195 369.99\$;

Attendu que les soumissions reçues en août sont plus élevées que celle de mars 2015;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 76-15 pour préciser le financement de la dépense;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna informe les autorités ministérielles qu'il trouve inconcevable le délai d'émission du certificat d'autorisation qui a été de 141 jours;

Qu'un montant supplémentaire de 177 310.\$ sera assumé par tous les citoyens;

Que le conseil demande aux autorités ministérielles quelles seront les mesures entreprises afin que cette situation déplorable ne se reproduise plus et que comptez-vous faire pour les frais supplémentaires (177 310\$) qui seront encourus par nos citoyens.

(c.c. Jean D'Amour - Député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Jean-Marie Dionne, directeur- MDDELCC, Bureau du commissaire aux plaintes-MAMOT, Roche (Serge Dussault président, Éric Bélanger, chargé de projets))

<u> 2015-08-240.7 Offre d'achat – Matricule 8010-66-4909</u>

Attendu que le conseil travaille à développer le parc industriel de notre municipalité;

Attendu que dans le cadre de la stratégie maritime, le parc industriel est une infrastructure à privilégier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna expédie une offre d'achat au propriétaire du terrain du matricule 8010-66-4909 et au prix de l'évaluation municipale.

<u> 2015-08-241.8 Étude préliminaire - Côte Roy</u>

Attendu que le conseil veut rendre sécuritaire la circulation dans la côte Roy;

Attendu qu'il y a lieu d'avoir des plans et devis pour la réparation de ce secteur;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande des soumissions sur invitation auprès de firmes d'ingénieurs pour effectuer une étude de faisabilité afin de rendre sécuritaire la côte Roy.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-08-242.10 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

close.	Qu'étant	20	h	30	et	l'ordre	du	jour	étant	épuisé,	que	l'assemblée	soit
Madele	eine Léves	que	, d	lir.g	gén.	/sectré	És	G	hislaiı	ne Daris	, mai	resse	
